

RENTRÉE 2024



Nouvelle tarification adultes & nouveaux règlements intérieurs à Atouts Ville

CE QUI CHANGE À COMPTER DU 1^{ER} SEPT. 2024

Règlement intérieur & nouvelle tarification des activités adultes et familles

LES MODIFICATIONS & NOUVEAUTÉS :

- La participation financière aux activités dites « traditionnelles adultes » pour les adultes. Le choix est donné aux usagers lors de l'adhésion entre :
 - l'achat d'un **pass annuel individuel associatif**, valable du 1^{er} septembre au 31 août permettant l'accès à toutes les activités dites « traditionnelles adultes » (tarif annuel calculé selon le Quotient Familial et le lieu d'habitation, allant du tarif mini de 19€ pour les gravelinois au tarif maxi de 66€ pour les extérieurs. C.f. règlement intérieur),
 - **ou le paiement à la séance** (tarif de 1€ pour les gravelinois et 1,5€ pour les extérieurs). Il ne sera pas possible de changer de choix en cours d'année. Cette participation financière remplace les cartes d'activités adultes à 0,5€ la séance.
- La participation financière aux activités dites « traditionnelles adultes » pour les enfants : mise en place d'un **pass annuel individuel associatif pour les enfants participants aux activités dites « traditionnelles adultes »**, valable du 1^{er} septembre au 31 août (tarif annuel calculé selon le Quotient Familial et le lieu d'habitation, allant de tarif mini de 5€ pour les gravelinois au tarif maxi de 32,5€ pour les extérieurs. C.f. règlement intérieur).
 - Les modalités d'accès aux espaces ressources (atelier bois, Esp. Numérique d'Accomp., ludothèque, micro lab, vêti-éco) : mise en place d'une **grille tarifaire spécifique pour chaque espace ressources selon son fonctionnement et ses atypismes.**
- La mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données.

Règlement intérieur enfance & jeunesse

LES MODIFICATIONS :

- Les **absences injustifiées** : mise en place de **pénalités de 3,5€** de l'heure pour les accueils de loisirs et 3,5€ par demi-heure pour le périscolaire, en plus du tarif horaire de la plage horaire réservée.
- **Après 3 absences justifiées sur l'année scolaire (pour cas de force majeure hors délais)** : mise en place de **pénalités de 3,5€** de l'heure entamée pour l'accueil de loisirs et 3,5€ par demi-heure pour le périscolaire, en plus du tarif horaire de la plage horaire réservée.
- **Après 3 retards sur l'année scolaire** : mise en place de **pénalités de 3,5€** de l'heure entamée pour l'accueil de loisirs et 3,5€ par demi-heure pour le périscolaire, en plus du tarif horaire de la plage horaire réservée.
- La mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données.

RETROUVEZ TOUTES LES INFOS SUR WWW.ATOUTSVILLE.NET !



ATOUTS VILLE

SIÈGE ADMINISTRATIF

LETTRÉ D'INFORMATION

Chers bénévoles, adhérents, usagers et habitants,

Après plusieurs mois de travail collectif entre usagers, bénévoles, salariés et/ou administrateurs, entamé depuis le premier trimestre 2023, **des changements ont été apportés concernant :**

- la tarification adultes de l'association
- le règlement intérieur des activités adultes & familles de l'association
- le règlement intérieur enfance & jeunesse de l'association

Ces modifications, validées par les Conseils d'Administration des lundi 17 juin et lundi 26 août 2024, **entreront en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2024.**

A travers cette lettre d'information, nous souhaitons vous informer des différentes modifications et explications de ces travaux.

LA TARIFICATION & LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACTIVITÉS ADULTES & FAMILLES :

Les modifications et nouveautés apportées sont les suivantes :

- La participation financière aux activités dites « traditionnelles adultes » pour les adultes. Le choix est donné aux usagers lors de l'adhésion entre :

- l'achat d'un pass annuel individuel associatif, valable du 1^{er} septembre au 31 août permettant l'accès à toutes les activités dites « traditionnelles adultes » (tarif annuel calculé selon le Quotient Familial et le lieu d'habitation, allant du tarif mini de 19€ pour les gravelinois au tarif maxi de 66€ pour les extérieurs. C.f. règlement intérieur),

- ou le paiement à la séance (tarif de 1€ pour les gravelinois et 1,5€ pour les extérieurs).

Il ne sera pas possible de changer de choix en cours d'année. Cette participation financière remplace les cartes d'activités adultes à 0,5€ la séance.

- La participation financière aux activités dites « traditionnelles adultes » pour les enfants : mise en place d'un pass annuel individuel associatif pour les enfants participants aux activités dites « traditionnelles adultes », valable du 1^{er} septembre au 31 août (tarif annuel calculé selon le Quotient Familial et le lieu d'habitation, allant de tarif mini de 5€ pour les gravelinois au tarif maxi de 32,5€ pour les extérieurs. C.f. règlement intérieur).

- Les modalités d'accès aux espaces ressources (atelier bois, Esp. Numérique d'Accomp., ludothèque, micro lab, vêti-éco) : mise en place d'une grille tarifaire spécifique pour chaque espace ressources selon son fonctionnement et ses atypismes.

- La mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données

N'ayant pas évolués depuis plus de 25 ans, les changements de ces modalités de participation répondent à :

- Un principe d'équité de participation selon les revenus en uniformisant le système de tarification adultes avec les autres secteurs : appliquer les tarifs en fonction des revenus permet de garantir que chaque individu contribue de manière juste selon ses capacités financières. Cela aide à réduire les inégalités et à s'assurer

Maison des associations
13 C rue Léon Blum
59820 Gravelines
03 28 51 81 20

www.atoutsville.net

AtoutsvilleGravelines

Atoutsville

Atouts Ville



que les services restent accessibles à tous, indépendamment de leur situation économique.

- **La volonté de promouvoir les différentes activités de l'association** : Afin de promouvoir la diversité des activités que nous proposons dans l'ensemble des structures de l'association, avec ce pass unique et grilles tarifaires, nous souhaitons encourager les usagers à participer à autant d'ateliers adultes hebdomadaires qu'ils le souhaitent et les enfants à participer à certains ateliers.

- **La volonté de simplifier l'accès aux activités** : Un seul pass annuel permet aux usagers d'accéder facilement à diverses activités sans avoir à gérer différentes cartes d'activités. Cela réduit les obstacles administratifs, facilitant l'accès aux services, la gestion des inscriptions, des paiements et des pointages.

Toutefois, pour laisser le choix aux usagers qui ne participent qu'à un nombre limité d'activités dites « traditionnelles adultes », il est possible d'opter pour une participation financière à la séance, au tarif de 1€ par séance pour les gravelinois et 1,5€ pour les extérieurs.

LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT ENFANCE & JEUNESSE :

Les modifications et nouveautés apportées sont les suivantes :

- **Les absences injustifiées** : mise en place de **pénalités de 3,5€** de l'heure pour les accueils de loisirs et 3,5€ par demi-heure pour le périscolaire, en plus du tarif horaire de la plage horaire réservée.

- **Après 3 absences justifiées sur l'année scolaire (pour cas de force majeure hors délais)** : mise en place de **pénalités de 3,5€** de l'heure entamée pour l'accueil de loisirs et 3,5€ par demi-heure pour le périscolaire, en plus du tarif horaire de la plage horaire réservée.

- **Après 3 retards sur l'année scolaire** : mise en place de **pénalités de 3,5€** de l'heure entamée pour l'accueil de loisirs et 3,5€ par demi-heure pour le périscolaire, en plus du tarif horaire de la plage horaire réservée.

- **La mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données.**

La mise en place de ces mesures répond à :

- **Une meilleure gestion des ressources** : Les équipes enfance et jeunesse planifient leurs ressources humaines, financières et matérielles en fonction du nombre d'enfants/ados inscrits. Les retards ou absences non signalés et injustifiés peuvent compliquer cette gestion.

- **Une volonté d'encourager les familles au respect des engagements et à une utilisation plus responsable des places disponibles**

- **Au maintien de la qualité du service**

Vous trouverez sur le site internet de l'association les règlements intérieurs complets, ainsi que les documents synthétiques vous permettant une meilleure compréhension des modifications. Nous vous invitons à bien vouloir prendre connaissance de ces modifications et de nous faire part de vos éventuelles questions. Nous comprenons que ces changements peuvent susciter des interrogations.

Nous tenons également dans cette lettre d'information à vous remercier pour votre fidélité et votre participation active à la vie de l'association. Ensemble, nous pouvons faire en sorte que l'association continue d'être un lieu de partage, de solidarité, de respect et d'enrichissement collectif.

Pour le Conseil d'Administration,
Alain Potier, président d'Atouts Ville

